



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 49 Approbation du règlement intérieur de la Maison des associations d'Ousse des Bois

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

La Maison des Associations d'Ousse des Bois, située en plein cœur du quartier et initialement nommée Maison pour tous, a été confiée à la gestion du Centre social du Hameau en 2018.

Ce lieu, partie intégrante du Centre Social du Hameau, se veut être un outil au service du vivre ensemble, du développement du lien social, de l'engagement et de la citoyenneté, en corrélation avec les axes du projet social du centre Social.

Actuellement, elle accueille des associations du quartier et des associations œuvrant pour le public du quartier : *l'Association Relations Culturelles Franco-Marocaines, La Cimade, Deuxième Souffle, Famille et Loisirs, Grain Solidaire*, ou encore *Marbouha 64* bénéficient ainsi d'une mise à disposition des salles.

L'équipe du Centre social du Hameau y assure également un accueil une demi-journée par semaine. Cette permanence a pour objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les associations et les habitants sur la thématique de la vie associative. Quelques réunions publiques, partenariales et à destination des associations y sont également organisées.

Au regard des axes sus-énoncés et des besoins de locaux des associations, l'objectif est de faire de la Maison des associations un lieu de référence pour les associations du quartier voire pour les associations du territoire et ainsi :

- Permettre l'appropriation de la Maison des associations par les associations du quartier ;
- Fédérer des associations facilitant ainsi les projets transversaux à destination des habitants du quartier ;
- Centraliser des informations locales soutenant la vie associative ;
- Organiser des temps forts et événements à destination des associations locales.

Diverses actions pourront également y être mises en œuvre :

- Accueil des réunions partenariales (café des partenaires, fête de quartier, etc.) ;
- Accueil de temps forts à destination des associations locales ;
- Accueil de formations et journées de sensibilisation ;
- Organisation de portes ouvertes ;
- Permanence du service Vie associative ;
- Un nouveau lieu à disposition du PALVA ;
- Lieu de promotion du bénévolat et de l'engagement auprès du grand public (notamment mise en œuvre du projet de bénévolat du Centre social).

Pour assurer ce développement dans de bonnes conditions et afin de faciliter la cohabitation et le respect des règles d'usage des locaux, il vous est proposé d'approuver le règlement intérieur ci-après annexé.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir approuver le règlement intérieur de la Maison des Associations du Hameau ci-après annexé.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU